



**Communiqué de candidature pour l'inscription au Mastère professionnel en  
« Ingénierie des Systèmes Émergents » (ISEM)  
Formation à distance  
en co-diplômation (UVT & ISET'COM)  
2023-2024**

L'Université Virtuelle de Tunis (UVT) et l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques en Communications de Tunis (ISET'COM), annoncent l'ouverture des candidatures pour l'inscription en première année (M1) du « **Mastère professionnel en Ingénierie des Systèmes Émergents** » (ISEM). L'enseignement, essentiellement à distance, se déroule via la plateforme de l'UVT.

Les étudiants sont accompagnés par des tuteurs pendant les deux ans de formation (M1 et M2) et des activités pédagogiques sont prévues de façon hebdomadaire. Des séances de regroupement en ligne et/ou en présentiel sont aussi organisées. Les examens se déroulent dans un centre d'examen de l'ISET'COM.

**Qui peut postuler ?**

Peuvent postuler en 1<sup>ère</sup> année du mastère (niveau M1) les candidats titulaires d'une licence, maîtrise, mastère, ingénieur ou d'un diplôme équivalent en Informatique, en Télécommunication ou assimilés. Les candidats sont appelés à justifier leur motivation par la rédaction d'un document montrant les objectifs professionnels recherchés à travers l'inscription à ce mastère.

**Comment s'inscrire ?**

**1<sup>ère</sup> étape : Préinscription en ligne**

✓ Les candidats doivent se préinscrire exclusivement via le système d'information de l'UVT **au plus tard le 27 août 2023.**

Le lien de préinscription est le suivant :

<http://www.uvt.rnu.tn/candidature/?formation=1-ISEM-288>

**Les pièces, en version numérique nécessaires pour la préinscription en ligne sont les suivantes :**

- Demande d'inscription au nom du président de l'UVT ;
- Copie de la carte d'identité nationale (ou du passeport pour les étrangers) ;
- CV ;
- Extrait de naissance en français ;
- Copie du baccalauréat et du relevé des notes ;
- Copie de tous les diplômes universitaires et les relevés de notes de toutes les années universitaires y compris les années de redoublement;
- Copie de l'équivalence en cas de diplômes étrangers ou en prévenance des établissements d'enseignement supérieur privé ;
- Attestations de travail, de stages ou tout autre document attestant l'expérience professionnelle, classées par ordre chronologique;
- Une lettre de motivation montrant l'intérêt pour poursuivre le mastère, les objectifs professionnels recherchés et l'aptitude à inscrire cette formation dans un projet professionnel précis.

***NB : Toute fausse information déclarée sur la plateforme de préinscription ou toute pièce manquante pourrait entraîner le rejet de la candidature.***

**Pour toute information supplémentaire liée à la préinscription merci de nous contacter via le [helpdesk](#) de l'UVT.**

## **2<sup>ème</sup> étape : Entretien et dépôt de dossier**

- ✓ Une fois la sélection faite, la liste des candidats présélectionnés sera affichée sur le site web de l'UVT et de l'ISET'Com.
- ✓ Seuls les candidats présélectionnés seront invités par voie d'email à un entretien oral. Ils doivent présenter leurs dossiers papier complets au jury le jour de l'entretien. Tout candidat qui se présente sans la version papier de son dossier ne pourra pas passer l'entretien.
- ✓ La liste des candidats sélectionnés sera affichée sur le site web de l'UVT et de l'ISET'Com.

## Les droits d'inscription pour les tunisiens :

- **1605 DT / année universitaire (1500 + 07%TVA)** dans le cas de prise en charge personnelle.
- **1786.600 DT / année universitaire (1500 + 19%TVA+ 1.000DT droit de timbre)** dans le cas où le paiement est pris en charge par un établissement (public ou privé).

Les candidats retenus sont appelés à payer les droits d'inscription par e-dinar sur le site Web de l'université **au plus tard le 27 septembre 2023**. Au-delà de ce délai, les candidats qui n'ont pas payé les frais d'inscription seront remplacés par ceux de la liste d'attente par ordre de mérite.

## Etudiants étrangers

Les étudiants étrangers, souhaitant s'inscrire en ce mastère, sont appelés à:

- 1- Se préinscrire conformément à la démarche mentionnée au niveau du communiqué d'inscription de l'UVT ;
- 2- Déposer sur la plateforme de préinscription le dossier spécifique aux étrangers, disponible via notre site web : <https://www.uvt.rnu.tn/etudiantetranger>, et qui doit porter le visa du ministère de tutelle du pays du candidat ;
- 3- Veiller à ce que les copies des diplômes obtenus soient certifiées par les structures légalement autorisées par le pays d'émission;
- 4- Payer les frais de scolarité, une fois que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique tunisien, valide le dossier de candidature.

Conformément à l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 16 octobre 2019, fixant les frais d'études imputés aux étudiants étrangers, les frais annuels d'inscription sont payés en dinars tunisiens et s'élèvent à 6 000 DT/ année universitaire.

## Important

Tout étudiant inscrit au titre de l'année universitaire 2023-2024 dans un autre établissement universitaire, ne peut pas s'inscrire à l'UVT.  
De ce fait, l'UVT annulera toute inscription non réglementaire sans avertissement antérieur ni remboursement ultérieur des frais d'inscription.

Pour plus de détails, veuillez consulter la page web de la formation : <https://www.uvt.rnu.tn/ISEM>

**13, Rue Ibn Nadim, 1073 Montplaisir, Tunis**

**Tél : +216 71 905 248 / + 216 71 905 269 / + 216 71 905 254**

**Fax : +216 71 903 603**

**[www.uvt.rnu.tn](http://www.uvt.rnu.tn)**